
Évaluation des contrats de Sécurisation Professionnelle

Université de Paris
Dauphine & Constructys -
OPCA de la Construction

David ABONNEAU &
Catherine GARRAUD-DUGACHARD



Aperçu général des résultats :

1 063 bénéficiaires ont été interrogés dans le cadre de ce travail d'évaluation du dispositif CSP (1050 en 2014). 2315 bénéficiaires sont répertoriés dans la base Constructys. **L'échantillon observé représente donc 46% du total des bénéficiaires.** En termes de répartition géographique des bénéficiaires, l'échantillon est très représentatif.

Les formations métiers représentent 15% des CSP (chiffre identique à 2014), les formations obligatoires et règlementaires (FOR) 46% (contre 39% en 2014), les formations tertiaires 22% (27% en 2015), les autres formations 15,3% (contre 19%). On constate donc une nette progression des FOR au détriment des autres domaines de formation.

En considérant la catégorie socio-professionnelle des bénéficiaires, on compte 70,6% (contre 62%) d'ouvriers (dont 53,3% pour les ouvriers professionnels, 2,6% pour les maîtres ouvriers-chefs d'équipe, 1,4% pour les compagnons professionnels et 13,3% pour les ouvriers d'exécution), 20,8% d'employés, 2% IAC, 5,7% d'agents de maîtrise-techniciens. Les autres bénéficiaires comptent pour 0,9% (principalement les ouvriers agricoles).

Parmi les métiers les plus représentés, la maçonnerie – gros œuvre compte pour 30% de l'échantillon observé, les travaux publics – génie civil pour 11%, l'électricité bâtiment pour 9%.

6% des bénéficiaires n'ont aucun diplôme (contre 15% en 2014), plus de la moitié d'entre eux (57%) sont titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP et BEP) ; 20% d'un diplôme de niveau IV et 11% du diplôme de niveau III et plus.

2,4% des bénéficiaires ont moins de 25 ans (contre 4%), 26,4% entre 25 et 34 ans (24%), 28,5% entre 35 et 44 ans (identique à 2014), 42,7% 45 ans et plus (identique à 2014). La structure d'âge des bénéficiaires de CSP en 2015 est donc similaire à celle observée en 2014.

5,5% des bénéficiaires ont suivi une formation pour obtenir une certification inscrite au RNCP ou CQP, 3,7% une certification complémentaire ou une habilitation, 12,2% pour accompagner une démarche de création d'entreprise, **49% pour élargir les compétences**, 1,4% pour se perfectionner sur le plan professionnel, 25,9% pour accompagner une reconversion vers un autre métier, 2,3% pour acquérir des savoirs de base.

61% des formations dispensées dans le cadre du CSP sont sanctionnées par une attestation de présence (contre 86% en 2015), 28% (contre 11%) par un titre professionnel et seulement 3% par un CQP (contre 1%). **97,5% des bénéficiaires ont suivi la formation jusqu'à son terme.**

59,4% des bénéficiaires ont aujourd'hui un emploi (contre 54% en 2015 soit 5,4 points de plus), contre 40,6% sans emploi. Parmi les bénéficiaires en emploi : 27% (contre 26%) sont en CDD, 34,4% (contre 30%) en CDI, 18,2% (contre 21%) ont créé leur entreprise, 20,4% (contre 18%) sont intérimaires.

Représentation régionale de l'étude

Régions	Bénéficiaires 2014	%	Bénéficiaires 2015	%
ALSACE	27	2,6%	34	3,2%
AQUITAINE	37	3,5%	50	4,7%
AUVERGNE	27	2,6%	25	2,3%
BASSE NORMANDIE	25	2,4%	68	6,4%
BOURGOGNE	23	2,2%	34	3,2%
BRETAGNE	88	8,4%	82	7,7%
CENTRE	62	5,9%	61	5,7%
CHAMPAGNE ARDENNE	40	3,8%	37	3,5%
FRANCHE COMTE	12	1,1%	8	0,7%
HAUTE NORMANDIE	34	3,2%	58	5,5%
IDF GRANDE COURONNE	56	5,3%	53	5%
LANGUEDOC ROUSSILLON	37	3,5%	2	0,2%
LIMOUSIN	8	0,8%	37	3,5%
LORRAINE	64	6,1%	21	2%
MIDI PYRENEES	48	4,6%	40	3,8%
NORD PAS DE CALAIS	79	7,5%	54	5,1%
PACA & CORSE	75	7,1%	59	5,5%
PAYS DE LA LOIRE	122	11,6%	59	5,5%
PICARDIE	41	3,9%	115	10,8%
POITOU CHARENTES	36	3,4%	41	3,9%
REGION PARISIENNE	39	3,7%	17	1,6%
RHONE ALPES	70	6,7%	72	6,8%
TOTAL	1 050		1 027	

Propos liminaires concernant la méthode :

Premier enjeu : comme pour la précédente évaluation (bénéficiaires 2014), nous avons souhaité, au moyen de cette étude, répondre à la question suivante : quels sont les déterminants de la situation d'emploi des bénéficiaires des CSP ? La réponse à cette question implique d'identifier les facteurs qui exercent une influence sur la situation d'emploi en considérant les effets croisés de deux séries de facteurs :

- > les facteurs liés à la formation associée au CSP : contenu de la formation et durée, ce qui nous a amené à examiner les montants engagés, le nombre d'heures engagées, les domaines de formation ;
- > les facteurs liés au profil du bénéficiaire : âge, niveau de formation, fonction exercée dans la précédente entreprise, secteur d'activité ou métier...

Second enjeu : nous avons également souhaité comparer systématiquement les résultats obtenus pour les bénéficiaires 2015 et 2014 pour :

- > mesurer les évolutions, en particulier en termes de retour à l'emploi ;
- > vérifier l'influence des principaux facteurs explicatifs du retour à l'emploi mentionnés dans le précédent rapport.

À cette fin, nous avons volontairement choisi de conserver à la fois la trame et les critères d'analyse de l'évaluation conduite pour les bénéficiaires de CSP de l'année 2014.

Principales conclusions à l'issue de l'étude

Premier constat : le retour à l'emploi des bénéficiaires de CSP s'est sensiblement amélioré, 59,4% des bénéficiaires de CSP en 2015 sont actuellement en emploi ; ils étaient seulement 54% en 2014, soit une progression significative de 5,4%. Cette efficacité accrue du dispositif concerne tous les publics quelque soit l'âge et le niveau de formation.

Second constat : l'efficacité des CSP reste fortement dépendante de l'âge des bénéficiaires, plus les bénéficiaires sont âgés plus le retour à l'emploi est faible : pour les plus de 45 ans, le taux d'emploi est de seulement 48% (11 points d'écart à la moyenne, avec une progression par rapport à 2014 de 6 points, proche de la progression moyenne) ; contre 73% pour les moins de 35 ans (14 points d'écart à la moyenne). L'âge est le principal facteur permettant de rendre compte, sur le plan sociodémographique, de l'efficacité des CSP, le niveau de formation jouant assez peu (contrairement aux observations réalisées lors de la précédente évaluation).

Troisième constat : les formations associées au CSP ont évolué, si l'on considère le contenu des CSP (domaine de formation), on constate deux évolutions majeures : les formations à dominante obligatoires-règlementaires ont progressé (46% des bénéficiaires contre 39% en 2014) au détriment des autres formations dont les formations tertiaires (22% contre 27% en 2014).

Les montants engagés ont eu tendance à augmenter et la part des formations très courtes (associées à moins de 50 heures engagées) a très sensiblement augmenté au détriment des formations dont la durée est comprise entre 50 et 250 heures engagées.

Quatrième constat : les stratégies des bénéficiaires sont plus homogènes, comme pour les bénéficiaires de l'année 2014, on observe en 2015 deux stratégies distinctes : celle des plus jeunes orientées vers l'acquisition et le renforcement des compétences liées à la production (FOR et technique-métier) et celle des seniors plus fortement orientées vers la fonction tertiaire (avec des formations plus courtes). Néanmoins, les différences sont nettement moins fortes qu'en 2014 : par exemple, pour les plus de 45 ans, la part des formations tertiaires a diminué (34% en 2014, 27% en 2015) au profit des formations obligatoires-règlementaires (32% en 2014, 47% en 2015).

Cinquième constat : l'efficacité des formations, en considérant leur contenu dépend fortement de l'âge des bénéficiaires, les formations dans le domaine du tertiaire sont très efficaces pour les publics les plus jeunes et, dans le même temps, relativement inefficaces pour les publics les plus âgés. Ce constat est cohérent avec les résultats obtenus lors de la précédente évaluation.

Sixième constat : les inégalités territoriales en termes de retour à l'emploi demeurent fortes, les bons résultats de l'année 2015 ne doivent pas masquer des inégalités territoriales fortes avec des régions où le taux de retour à l'emploi est sensiblement plus faible que la moyenne.

Pour de plus amples informations : catherine.garraud@constructyts.fr